



COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Revue de la notation financière de l'émission obligataire de SIFCA de 35 milliards de francs CFA



WARA affirme la note de «BBB+» de l'émission obligataire de SIFCA de 35 milliards de francs CFA ; la perspective est toutefois révisée de « stable » à « positive »

Le Groupe SIFCA a émis un emprunt obligataire de 35 milliards FCFA avec appel public à l'épargne en juillet 2013 pour une durée de 8 ans ; la notation par WARA de cette émission (BBB+) reste inchangée. En revanche, WARA a révisé la perspective relative à cette notation de « stable » à « positive ».

Abidjan, le 11/06/18 — **West Africa Rating Agency** (WARA) annonce aujourd'hui la publication de la revue de la notation de l'émission obligataire du **Groupe SIFCA**, pour un montant de 35 milliards de francs CFA. Cette note, qui reste inchangée à « **BBB+** », correspond à celle de l'émetteur, SIFCA, puisque l'émission est considérée comme senior, en l'absence de tout élément de subordination ou, au contraire, de collatéralisation. Sur l'échelle régionale de WARA, la notation de l'émission obligataire, d'une maturité de 8 ans, amortissable annuellement de façon linéaire pendant 6 ans après une période de différé initiale de 2 ans, est bien ancrée en grade d'investissement.

La décision de WARA de modifier la

perspective à la hausse est la conséquence des efforts considérables que le Groupe a consentis au cours des deux dernières années pour abaisser son seuil de rentabilité (ou point mort) par le truchement de deux vecteurs : i) une stricte maîtrise des charges dans ses trois métiers agro-industriels ; et ii) une augmentation des capacités de production en vue de capturer des économies d'échelle sans perte de qualité. WARA partage le point de vue de SIFCA selon lequel cette stratégie est la seule à même de renforcer la résilience du Groupe face à la volatilité des cours du caoutchouc et de l'huile de palme.

Au même titre que la notation de SIFCA, celle de son émission obligataire (BBB+/Positive) reste structurellement tributaire des fluctuations des cours du caoutchouc et de l'huile de palme. En effet, l'évolution des prix mondiaux des matières premières affecte directement le chiffre d'affaires de SIFCA, de manière exogène. Toutefois, les avantages compétitifs de SIFCA sur son marché, sa maîtrise de la chaîne de valeur dans les secteurs du caoutchouc naturel, de l'huile de palme et du sucre, ainsi que sa structure financière saine, malgré la cyclicité de ses trois filières, sont les facteurs structurels déterminants pour la notation de SIFCA. Davantage de volumes nécessitent des investissements importants : certes la capacité d'autofinancement s'est améliorée sous le double effet positif de cours favorables depuis fin 2016 et de la compression des charges, mais le Groupe devra recourir de manière plus agressive à la dette, ce qui réduit sa flexibilité financière et génère un risque de change lorsque cet

endettement est libellé en euros.

SIFCA a émis cet emprunt obligataire pour soutenir son vaste programme d'investissement à même consolider sa position dans ses secteurs d'activité, à savoir le caoutchouc naturel, le sucre de canne et l'huile de palme, et de renforcer ses économies d'échelle. La croissance des capacités de production devrait permettre au groupe d'accroître ses volumes après que le point mort de ses trois métiers a été fortement corrigé à la baisse par des économies de coûts spectaculaires, elles-mêmes la conséquence d'efforts d'optimisation et de rationalisation patients mais rigoureux et minutieux.

Outre le financement des investissements de remplacement, de rénovation et de hausse de capacité de l'outil de production, l'émission avait aussi pour objectif i) de diversifier les sources de financement ; ii) de réaliser une campagne de communication institutionnelle financière ; et iii) bénéficier de l'intérêt des investisseurs pour la signature SIFCA.

Contacts

Analyste principal

Anouar HASSOUNE

Fixe : +225 22 50 18 44

+221 33 825 72 22

Email : infos@rating-africa.org